

Immobilier : le taux d'usure va remonter au 1er octobre

Face à la hausse du nombre de dossiers immobiliers refusés à cause d'un dépassement du taux d'usure, la Banque de France devrait le rehausser. Un soulagement pour de nombreux ménages qui veulent devenir propriétaire.

Pratiquement 3% ?

Le taux d'usure désigne le taux maximal auquel les banques sont autorisées à prêter de l'argent. Il prend en compte, le taux du crédit mais aussi tous les autres taux comme les assurances par exemple. Problème : avec la remontée des taux des crédits immobiliers, bon nombre de dossiers sont refusés pour un dépassement du taux d'usure. Quasiment 1 sur 2 en ce moment.

Face à cette situation difficilement tenable pour le système bancaire, la Banque de France va relever le taux d'usure au 1er octobre. Elle est autorisée à le faire tous les trois mois. Selon les premières indications, il pourrait avoisiner les 3%. Actuellement, il est de 2.57% pour les crédits immobiliers de 20 ans et plus. Cette hausse importante reste encore à confirmer.

Pas de changement de la formule

La Banque de France pourrait se montrer plus flexible cette fois. L'institution ne souhaite pas changer la formule mathématique qui est utilisée pour définir le taux d'usure. Mais par contre, elle serait disposée à l'adapter à la situation actuelle. C'est-à-dire une forte remontée des taux depuis la fin de l'année 2021, après plusieurs années où les intérêts étaient très bas. Ainsi, la Banque de France pourrait prendre en compte des données plus récentes que par le passé, pour coller au plus juste à la situation actuelle.

Cette annonce est très attendue par le monde bancaire et les courtiers. Depuis quelques semaines, la grogne commençait à s'installer. La Banque de France devrait communiquer dans les prochains jours le montant exact du nouveau taux d'usure.